Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/06/2025 - B2025/008064 - 1981 B 00054 - 320 876 055 - ABILO

ABILO
42390 VILLARS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	589	589				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	22 517	22 517		0	0-	100.00-
	Autres immobilisations corporelles	21 719	21 719				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	44 825	44 825		0	0-	100.00-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	1 230		1 230	1 230		
	En-cours de production de biens	4 726		4 726	3 178	1 548	48.73
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	26 467		26 467	31 928	5 462-	17.11-
	Avances et acomptes versés sur commandes	16		16	800	784-	97.97-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	164 643		164 643	248 021	83 377-	33.62-
	Autres créances	1 395		1 395	1 420	25-	1.75-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	512 657		512 657	550 217	37 561-	6.83-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	711 133		711 133	836 793	125 660-	15.02-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	755 959	44 825	711 133	836 793	125 660-	15.02-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622)	7 622	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	426 261	408 932	17 329	4.24
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	29 544	17 329	12 215	70.49
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	464 189	434 645	29 544	6.80
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 732	35 806	25 075-	70.03-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	29 379	31 707	2 328-	7.34-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16 618	37 822	21 204-	56.06-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 272	70 845	16 573-	23.39-
	Dettes fiscales et sociales	135 943	224 503	88 560-	39.45-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		1 464	1 464-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	246 944	402 148	155 203-	38.59-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	711 133	836 793	125 660-	15.02-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	246 944	402 148		

ABILO
42390 VILLARS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2022 12	% bilan
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES						
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	589.00	0.08	589.00	0.07	589.00	0.08
28050000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	589.00-	0.08-	589.00-	0.07-	589.00-	0.08-
			0.01		0.01	
INSTALLATIONS TECHN., MATERIEL ET OUTILLAGE INDUS.						
21540000 MATÉRIEL INDUSTRIEL	22 517.09	3.17	22 517.09	2.69	22 517.09	3.16
28150000 INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉ	22 517.09-	3.17-	22 517.08-	2.69-	22 517.08-	3.16-
					325.41	0.05
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
21810000 INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENC	470.27	0.07	470.27	0.06	470.27	0.07
21820000 MATÉRIEL DE TRANSPORT	17 230.04	2.42	17 230.04	2.06	17 230.04	2.42
21830000 MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL	4 018.96	0.57	4 018.96	0.48	4 018.96	0.56
28181000 INSTALLATIONS & AGENCEMENTS	470.27-	0.07-	470.27-	0.06-	470.27-	0.07-
28182000 MATÉRIEL DE TRANSPORT	17 230.04-	2.42-	17 230.05-	2.06-	17 230.05-	2.42-
28183000 MATÉRIEL DE BUREAU	4 018.96-	0.57-	4 018.95-	0.48-	3 693.54-	0.52-
TOTAL II			0.01		325.42	0.05
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	1 230.00	0.17	1 230.00	0.15	1 499.00	0.21
32100000 MATIÈRES CONSOMMABLES	1 230.00	0.17	1 230.00	0.15	1 499.00	0.21
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	4 725.86	0.66	3 177.54	0.38	1 947.00	0.27
33500000 TRAVAUX EN COURS	4 725.86	0.66	3 177.54	0.38	1 947.00	0.27
MARCHANDISES	26 466.50	3.72	31 928.00	3.82	29 432.10	4.13
37100000 MARCHANDISES (OU GROUPE) A	26 466.50	3.72	31 928.00	3.82	29 432.10	4.13
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	16.20		800.00	0.10	700.00	0.10
40910000 AVANCES VERSEES AUX FOURNISSEU	16.20	0.00	800.00	0.10	700.00	0.10
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	164 643.25	23.15	248 020.62	29.64	253 376.24	35.58
41100000 CLIENTS	164 643.25	23.15	246 875.82	29.50	252 231.44	35.42
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX			6 868.80	0.82	6 868.80	0.96
49100000 DÉPRÉCIATIONS COMPTES DE CLIEN			5 724.00-	0.68-	5 724.00-	0.80-
AUTRES CREANCES	1 394.80	0.20	1 419.58	0.17	22 217.00	3.12
40980000 AVOIRS . RECEVOIR					2 500.00	0.35
42100000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES					2 341.71	0.33
44566500 TVA DÉDUCTIBLE 20% DÉBITS	1 144.80	0.16	69.30	0.01		
44567000 CREDIT DE TVA			70.00	0.01		
44586000 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE	250.00	0.04	1 036.28	0.12	315.67	0.04
44587000 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE			244.00	0.03	310.00	0.04
46800000 PRODUITS A RECEVOIR					16 749.62	2.35
DISPONIBILITES	512 656.68	72.09	550 217.23	65.75	402 574.60	56.54
51210000 CRÉDIT AGRICOLE	52 794.11	7.42	63 185.39	7.55	51 150.51	7.18
51210400 PLACEMENTS DAT	200 001.00	28.12	200 001.00	23.90		
51210500 RESERVES	256 289.51	36.04	284 662.45	34.02	350 610.88	49.24
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 386.68	0.48	2 239.97	0.27	446.59	0.06
53100000 CAISSE SIÈGE SOCIAL	185.38	0.03	128.42	0.02	366.62	0.05
TOTAL III	711 133.29	100.00	836 792.97	100.00	711 745.94	99.95

ABILO
42390 VILLARS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2022 12	% bilan
TOTAL GENERAL	711 133.29	100.00	836 792.98	100.00	712 071.36	100.00

ABILO
42390 VILLARS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2022 12	% bilan
CAPITAL	7 622.45	1.07	7 622.45	0.91	7 622.45	1.07
10100000 CAPITAL	7 622.45	1.07	7 622.45	0.91	7 622.45	1.07
RESERVE LEGALE	762.25	0.11	762.25	0.09	762.25	0.11
10610000 RÉSERVE LÉGALE	762.25	0.11	762.25	0.09	762.25	0.11
AUTRES RESERVES	426 260.66	59.94	408 931.53	48.87	396 233.35	55.65
10680000 AUTRES RÉSERVES	426 260.66	59.94	408 931.53	48.87	396 233.35	55.65
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	29 543.66	4.15	17 329.13	2.07	12 698.18	1.78
TOTAL I	464 189.02	65.27	434 645.36	51.94	417 316.23	58.61
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 731.78	1.51	35 806.45	4.28		
16400000 EMPRUNTS BANCAIRES	10 731.78	1.51	35 806.45	4.28		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	29 379.47	4.13	31 707.01	3.79	26 457.40	3.72
45510000 COMPTE COURANT SJ.	29 379.47	4.13	31 707.01	3.79	26 457.40	3.72
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	16 618.00	2.34	37 822.00	4.52		
41910000 CLIENTS ACPTES S/COMMANDE	16 618.00	2.34	37 822.00	4.52		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	54 272.20	7.63	70 845.42	8.47	56 415.45	7.92
40100000 FOURNISSEUR	52 564.20	7.39	63 900.53	7.64	54 109.19	7.60
40800000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PA	1 708.00	0.24	6 944.89	0.83	2 306.26	0.32
DETTES FISCALES ET SOCIALES	135 942.82	19.12	224 502.74	26.83	210 022.28	29.49
42820000 DETTES PROV CP	9 212.82	1.30	9 517.35	1.14	8 511.40	1.20
42860000 PERSON. AUTRES CHARGES À PAYER	39 000.00	5.48	96 000.00	11.47	96 000.00	13.48
43100000 URSSAF	17 649.00	2.48	17 610.00	2.10	13 680.00	1.92
43731000 IRCOMMEC RETR.EMPLOYES	9 298.78	1.31	9 236.52	1.10	6 893.59	0.97
43732000 APICIL	4 409.89	0.62	4 024.16	0.48	3 587.05	0.50
43733000 PER	2 956.55	0.42	2 671.37	0.32	1 950.04	0.27
43820000 CH SOCIALES SUR PROV CP	4 145.77	0.58	4 282.81	0.51	3 830.13	0.54
43860000 ORG SOCIAUX CH A PAYER	19 797.23	2.78	48 286.82	5.77	48 000.00	6.74
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	6 407.00	0.90	6 062.00	0.72	4 539.00	0.64
44400000 ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE	2 326.00	0.33	816.00	0.10	603.00	0.08
44551100 TVA À DÉCAISSER EN FRANCE	19 166.00	2.70	25 385.00	3.03	21 660.00	3.04
44571500 TVA COLLECTÉE 20% DÉBITS	90.78	0.01	88.71	0.01		
44860000 ETAT CH A PAYER	1 483.00	0.21	522.00	0.06	768.07	0.11
AUTRES DETTES			1 464.00	0.17	1 860.00	0.26
41980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À			1 464.00	0.17	1 860.00	0.26
TOTAL IV	246 944.27	34.73	402 147.62	48.06	294 755.13	41.39
TOTAL GENERAL	711 133.29	100.00	836 792.98	100.00	712 071.36	100.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ABILO
42390 VILLARS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	589		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 517		
Installations générales agencements aménagements divers	470		
Matériel de transport	17 230		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 019		
TOTAL	44 236		
TOTAL GENERAL	44 825		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			589	589
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			22 517	22 517
Installations générales agencements aménagements divers			470	470
Matériel de transport			17 230	17 230
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 019	4 019
TOTAL			44 236	44 236
TOTAL GENERAL			44 825	44 825

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	589			589
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 517			22 517
Installations générales agencements aménagements divers	470			470
Matériel de transport	17 230			17 230
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 019			4 019
TOTAL	44 236			44 236
TOTAL GENERAL	44 825			44 825

ABILO
42390 VILLARS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	5 724		5 724		
TOTAL	5 724		5 724		
TOTAL GENERAL	5 724		5 724		
Dont dotations et reprises d'exploitation			5 724		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	164 643	164 643	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 395	1 395	
TOTAL	166 038	166 038	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 732	10 732		
Fournisseurs et comptes rattachés	54 272	54 272		
Personnel et comptes rattachés	48 213	48 213		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 257	58 257		
Impôts sur les bénéfices	2 326	2 326		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 257	19 257		
Autres impôts taxes et assimilés	7 890	7 890		
Groupe et associés	29 379	29 379		
TOTAL	230 326	230 326		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 732			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	15.2449	500			500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Non applicable	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Non applicable	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Non applicable	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.
Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	3 387
Total	3 387

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 708
Dettes fiscales et sociales	73 639
Total	75 347

ABILO
SARL au capital de 7622,45 euros
Siège social : 2, rue du Péchier
42390 Villars

RCS Saint-Etienne B 320 876 055

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE LA GERANCE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, d'une part pour vous exposer la situation de la société et son activité pendant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, son évolution prévisible et les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, et d'autre part pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats.

Droit de communication des associés

Vous pouvez prendre connaissance, avec le présent rapport, de tous les autres documents prescrits par la loi, savoir :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- le rapport spécial sur les conventions réglementées,

- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'inventaire des éléments d'actif et de passif sociaux est tenu à votre disposition au siège social pendant le délai légal.

Examen des comptes - Activité de la société

Les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis conformément aux méthodes d'évaluation décrites dans l'Annexe.

1 - SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

Compte rendu d'activité

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 948 464 €

Les charges d'exploitation s'élèvent à 933 823 €

Après un résultat financier net de 13 847 €, le résultat courant avant impôts est un bénéfice de 35 774 €.

Après prise en compte des éléments exceptionnels, le résultat de l'exercice après impôts est un bénéfice comptable de 29 544 €.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du résultat enregistré, la gérance vous propose l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice : **29 543.66 €**

- au compte « autres réserves » 29 543.66 €

Le montant du poste « autres réserves » sera alors égal à 455 804.32 €.

3 – CONTRAT DE LOCATION

Ce contrat est consenti par Monsieur et Madame Sorgi à la société, moyennant un loyer annuel HT de 33 600 €.

A compter du 1er Janvier 2009, un avenant au bail commercial du 03.04.1989 a été constaté. La Société Abilo, étant la seule locataire de l'immeuble, prend à sa charge toutes les charges locatives ainsi que toute autre taxe, incombant à Monsieur et Madame Sorgi et normalement à la charge du locataire.

4 - PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Notre activité courante se poursuit dans des conditions aussi favorables que celles de l'exercice précédent.

AS

5 - SITUATION FISCALE DE LA SOCIETE EU EGARD AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N° 65-566 DU 12 JUILLET 1965

Pour répondre aux prescriptions de l'article L.47 de la Loi n° 65 566 du 12 juillet 1965 portant réforme de la fiscalité des entreprises, qui fait obligation aux gérants d'indiquer dans leurs rapports à l'Assemblée Générale des Associés le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices qui précèdent celui sur lequel l'Assemblée est appelée à statuer. Nous vous rappelons que les distributions suivantes ont été décidées :

- au titre du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 : NEANT
- au titre du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 : NEANT
- au titre du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 : NEANT

6 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code pour un montant de 4 274 €.

7 - CONCLUSION

La gérance a l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société les résolutions qui figurent en annexe, et est prête à répondre aux questions que vous voudrez bien lui soumettre.

Le gérant :

Jean SORGI

ABILO
2 Bis rue du péchier
42390 VILLARS - www.abilo.fr
0477 935 726 - infos@abilo.fr

AS

ABILO
SARL au capital de 7622,45 euros
Siège social : 2, rue du Péchier
42390 Villars

RCS Saint-Etienne B 320 876 055

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 20 juin à neuf heures,

Les associés de la société ABILO, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, divisé en 500 parts de 15,24 € chacune, dont le siège social est 2, rue du Péchier - 42390 Villars, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean SORGI, gérant.

Après avoir constaté qu'il possède personnellement cinq parts, ci..... 5

le président constate qu'est présent à la réunion :

Monsieur Nicolas SORGI, propriétaire de quatre cents quatre-vingt-quinze parts, ci..... 495

Total des parts possédées par les associés présents 500

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes décisions ordinaires à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les conventions visées à l'article L-225-240 du Code de Commerce intervenues au cours du même exercice,

JS
NS

- examen et approbation des comptes annuels - bilan, compte de résultat et annexe dudit exercice, quitus au gérant,

- approbation de la rémunération du gérant pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- approbation des conventions visées à l'article L-225-240 du Code de Commerce,

- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le gérant rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, les comptes annuels - bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés aux associés non-gérants, quinze jours avant la date de l'assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Les associés déclarent qu'ils n'ont pas d'observation à formuler.

Après cet échange de vues, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve dans toutes leurs parties les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Le gérant, Monsieur Jean SORGI n'a perçu aucune rémunération pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, le remboursement de ses frais de déplacement ont, le cas échéant, été effectué sur justificatifs.

Observation étant faite que l'intéressé n'a pas pris part au vote et que les voix qu'il possède n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

JS
JS

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L-225-240 du Code de Commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Observation étant faite que les intéressés n'ont pas pris part au vote pour les conventions les concernant et que les voix qu'ils possèdent n'ont alors pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui représente un
bénéfice de ..... **29 543.66 €**

- en totalité au compte « autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du procès verbal constatant la présente délibération à l'effet de procéder aux formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 10 H.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par les associés après lecture.

Monsieur Jean Sorgi

Monsieur Nicolas Sorgi

ABILO
2 Bis rue du péchier
42390 VILLARS - www.abilo.fr
?477 935 726 - infos@abilo.fr

JS
NS

ABILO
SARL au capital de 7622,45 euros
Siège social : 2, rue du Péchier
42390 Villars

RCS Saint-Etienne B 320 876 055

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025

La collectivité des associés, après avoir constaté que le bilan se solde par un bénéfice de 29 543.66 €, décide de l'affecter comme suit :

- La totalité au poste « autres réserves » soit 29 543.66 €

Le montant du poste « autres réserves » sera alors égal à 455 804.32 €.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025

Identique en tous points à celle proposée.